Spi Ouest-France

DU 24 AU 28 MARS 2016 LA TRINITÉ-SUR-MER / **MORBIHAN** OUVERT AUX Monotypes IRC en équipage IRC double Osiris Habitable niam 24 One Design





































www.spi-ouestfrance.com

AVIS DE COURSE Spi Ouest-France 2016

1. ORGANISATION

La Société Nautique de La Trinité-sur-Mer, en partenariat avec le journal Ouest-France, organise le **Spi Ouest-France** du 24 au 28 mars 2016, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile).

2. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions", www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2013_2016/Prescriptions_GBR_2013-2016.pdf.
- 2.3 Les règlements fédéraux.
- **2.4** La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.5 En cas de traduction de cet Avis de course, le texte français prévaudra.

3. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1 La régate est ouverte aux :
- Monotypes d'une classe reconnue par l'ISAF et/ou la FFVoile d'une longueur hors tout minimum de 5.70 m.
- Un minimum de 8 bateaux est requis pour constituer une série monotype. Si ce nombre n'est pas atteint, ils pourront être classés en IRC ou Osiris Habitable, selon leur choix.
- Diam 24 One Design.
- IRC en équipage possédant un certificat d'un TCC minimum de 0,850 et d'une longueur hors tout minimum de 7 m.
- IRC double possédant un certificat d'un TCC minimum de 0.949 et inférieur à 1.060. Ne sont pas admis tous les prototypes (Half Tonner, 3/4 Tonner...).
- Osiris Habitable possédant un certificat Osiris Habitable, dont le groupe brut minimum est de 11, et d'une longueur hors tout minimum de 7 m.

L'autorité organisatrice répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe.

Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés à partir du 24 mars.

- **4.2** Les bateaux dépourvus de filières ne seront pas autorisés à s'inscrire, sauf si les règles de classe le permettent.
- **4.3** Les bateaux des classes Open 5.70, Class 6.5, Open 7.50, Diam 24 One Design et Longtze sont admis à courir en monotype. Si le nombre de 8 inscrits n'est pas atteint à la clôture des inscriptions (15 mars), ces bateaux ne seront pas admis à courir.
- **4.4** Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes. L'équipage doit être conforme aux règles de classe.
- 4.5 Pour tous les bateaux :
- La liste d'équipage, précisant les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme.
- Le nombre d'équipiers devra rester conforme à cette liste (ceci modifie la règle de classe J 80 C.3.2).
- **4.6** Conformément à l'Annexe G des RCV et aux règles de classe, un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau.

5. COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription original dûment rempli recto verso.
- Frais de participation en euros (n° et autorisation de prélèvement bancaire ou chèque français uniquement). Un dossier d'inscription sans le règlement des frais sera mis *de facto* au rebut.
- 2 timbres-poste (tarif lettre en vigueur) ou, pour l'étranger, un coupon international de même valeur.
- Attestation d'adhésion de classe 2016 pour tous monotypes (classe reconnue par la FFVoile et/ou l'ISAF).
- Certificat de jauge IRC ou Osiris Habitable 2016 délivré avant le 18 mars 2016 (attention, en cas de non-présentation du certificat de jauge avant cette date, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou refuser l'inscription sans remboursement de l'inscription).
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
- si nécessaire. l'autorisation de port de publicité.

- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité nationale membre de l'ISAF :
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'euros ou souscription d'une assurance responsabilité civile complémentaire fournie par la FFVoile lors de la confirmation des inscriptions valable pour la durée de l'épreuve (coût approximatif de 7 €);
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 1^{re} page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

6. RÉPARTITION DE LA FLOTTE ET PARCOURS

- **6.1** Le nombre d'inscrits par catégorie de bateau déterminera la répartition des concurrents sur les 4 zones de course de l'épreuve 2016 (voir le positionnement et la taille de ces zones sur l'extrait de carte de la Baie de Quiberon).
- 6.2 Si le nombre d'inscrits dans une série est supérieur à 85, la flotte pourra être divisée en deux groupes.
- 6.3 Pour les Diam 24 One Design, la flotte pourra être divisée en groupes.
- **6.4** RAPPEL : la navigation sur les zones de courses ou le transit vers celles-ci amèneront les bateaux à naviguer à plus de 2 NM d'un abri.

La règlementation pour les bateaux battant pavillon français impose des gilets de sauvetage de 100 newtons de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 6 milles d'un abri, et 100 newtons de flottabilité au moins pour les enfants de 30 kg maximum, quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

7. INSCRIPTIONS

- Par internet : modalités indiquées sur le site www.spi-ouestfrance.com.
- Par courrier
- **7.1** Le dossier d'inscription, en ligne ou par courrier, doit parvenir à la SNT avant le 15 mars. Une majoration de 50 € sera appliquée pour toute inscription nous parvenant après cette date. Un accusé de réception numéroté confirmant l'inscription sera adressé à chaque participant (nombre d'inscrits limité à 400).

DU 24 AU 28 MARS 2016 / LA TRINITÉ-SUR-MER / MORBIHAN

- **7.1.1** Les dossiers d'inscription en surnombre (au-delà des 400) seront mis en attente d'un désistement. Les skippers seront prévenus par courrier de leur mise en liste d'attente, puis, s'il y a lieu, d'un désistement rendant possible l'inscription du bateau.
- **7.1.2** Pour une annulation d'inscription jusqu'au 15 mars, une somme de 50 € sera conservée par l'organisation (frais de dossiers). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

7.2 Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

8. DROITS À PAYER

Les frais sont répartis par taille de bateaux de la manière suivante (dont 10 € au profit de la SNSM) :

■ moins de 8 m	245€	■ de 11 m à 11,99 m	430 €
■ de 8 m à 8,99 m	270 €	■ de 12 m à 12,99 m	480€
■ de 9 m à 9,99 m	330 €	■ 13 m et plus	550€
■ de 10 m à 10,99 m	370 €		

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront publiées sur les sites : www.spiouestfrance.com et www.snt-voile.org au plus tard le 20 mars 2016.

10. LES PARCOURS

10.1 Les parcours seront de types construits ou côtiers.

10.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- **11.1** Pour les Open 5.70, Class 6.5, Open 7.50, Longtze et les Diam 24 One Design, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- **11.2** La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

11.3 Un arbitrage sur l'eau pourra être mis en place selon les modalités décrites dans les instructions de course.

12. CLASSEMENT

12.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

12.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

13. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

14. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les bateaux pourront être équipés d'un téléphone portable ou d'une balise de positionnement à usage exclusivement destiné au tracking.

Cet équipement devra être positionné à l'arrière du bateau, suspendu dans une sacoche opaque accrochée sur la filière ou le balcon arrière.

Si un téléphone est embarqué, il devra être destiné uniquement à l'émission de datas. En aucun cas le téléphone utilisé comme balise de positionnement ne pourra être utilisé pour émettre ou recevoir des communications.

15. PRIX

Des prix seront remis aux premiers de chaque série.

16. DÉCISION DE COURIR

16.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

16.2 D'autre part, dans le cas où l'Autorité portuaire le déciderait, les concurrents seront prévenus 24 heures à l'avance par l'Organisation de la course d'avoir à partir éventuellement pour un autre port de la Baie. À partir de la réception de cet avis, un équipage suffisant pour la manœuvre devra être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution donné par l'Organisation de la course, les bateaux concernés devront

impérativement rejoindre le port désigné. En cas de non-respect, le bateau sera exclu de la course, sans préjudice de toutes actions pénale et civile en cas d'accident.

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

■ Places de port

Emplacements gratuits du 19 mars au 3 avril 2016.

Manutentions

Tarifs spéciaux du 14 au 29 mars 2016.

- Du 14 au 22 mars 2016 : mise à terre réservée exclusivement au pack 24 h & 48 h maximum, sur rendez-vous, dans la limite des places disponibles.
- La fiche de travaux, pour mise à l'eau/mise à terre depuis une remorque, est à demander par mail : trinite-sur-mer@compagniedes portsdu morbihan.fr.
- Des espaces spécifiques sur le terre-plein du port ainsi que sur la zone de Kermarquer seront dédiés au stockage des remorques.
- Aucune manutention ne sera effectuée sans règlement préalable.

Port de La Trinité-sur-Mer - Cours des Quais - BP12 56470 La Trinité-sur-Mer

Tél. 02 97 55 71 49 - Fax 02 97 55 86 89

E-mail: trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

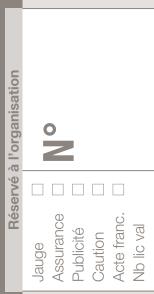


BULLETIN D'INSCRIPTION

ocument à remplir en majuscules, SVP. À retourner à la SNT (adresse en bas de page). D

DU 24 AU 28 MARS 2016 Spi Ouest-France





BATEAU

Nom du bateau Sponsor	onsor		
Ba	Baptême		Numéro de voile
IRC Équipage 🛘 IRC Double 🗎	Osiris Habitable Monotype	Diam 24 One Design □	VHF obligatoire: Fixe ☐ Portable ☐
Type de bateau	Cate	Catégorie de navigation	Longueur hors tout
Port d'attache du bateau	ateau		
En êtes-vous propriéi	En êtes-vous propriétaire Oui ☐ Non ☐	Si non, nom du loueur	
		Lieu de la location	
Important, dernière é	Important, dernière épreuve courue par le skipper	oper	
Date et lieu		Type de bateau	ateau
SKIPPER			
Nom du skipper		Prénom	
Numéro de licence*		Club	Date de naissance
Adresse du skipper			
Code postal Ville	Ville		Pays
Téléphone fixe	Téléphone fixe		
E-mail	8		
*Pour qu'une inscription soit	enregistrée, la licence FFV 2016 c	* Pour qu'une inscription soit enregistrée, la licence FFV 2016 du skipper (de nationalité française) devra obligatoirement avoir été renouvelée.	gatoirement avoir été renouvelée.

Dossier d'inscription à compléter et à retourner à la SNT avec les documents cités dans l'Avis de course (nombre d'inscrits limité à 400 bateaux).

la FFV, de l'Avis de course joint et des instructions de course qui seront données le jeudi 24 mars 2016. Par ailleurs, ne désirant pas que, pendant la durée du Spi Ouest-France, une utilisation commerciale anormale soit faite de l'image de son bateau ou du nom de celui-ci - en particulier s'il s'agit d'une d'abus dans ce domaine. Enfin, le skipper et éventuellement son ou ses sponsors s'engagent à ne pas exploiter, à des fins gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation. Le skipper s'engage à respecter les règlements de l'ISAF, de de prendre toutes dispositions à cette fin, et il les charge, par avance, d'engager toutes actions en cas de constatation commerciales, le Spi Ouest-France, pendant la durée, et sur les lieux de la manifestation, sans accord préalable des organisateurs. Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser marque commerciale - il demande à Ouest-France et à la SNT

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT À *VOILES ET VOILIERS*

1 an – 12 numéros (Spécial Salon compris + accès illimité au site www.voilesetvoiliers.com) Réservée aux participants du Spi Ouest-France 2016

39,80 € au lieu de 79,60 € à régler avec l'inscription au Spi.

J'accepte de recevoir par e-mail des informations du Spi Ouest-France

et du journal Ouest-France. Conformément à la loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant en écrivant à l'adresse suivante : Ouest-France - Relations publiques - 35051 Rennes Cedex 9.

Mode de règlement (à l'ordre de la SNT), à joindre obligatoirement à l'inscription.

Droits à payer (selon longueur du bateau)	lu bateau)	:
Abonnement Voiles et Voiliers (facultatif) 39,80 € Oui 🔲 Non 📙		Non
Montant total en euros		
Chèque bancaire 🔲 Nom du débiteur		
Espèces 🔲		
Carte bancaire		
Nom du débiteur		
N°		
Expire à fin		
3 demiers chiffres du cryptogramme		

Signature du skipper ▶ (précédée de la mention "Lu et approuvé") Date

LISTE D'ÉQUIPAGE Spi Ouest-France 2016

Nom de baptême du bateau	eau						N° de voile	
					_	ouest-france		
				e		Morbihan ————————————————————————————————————		
Nom	Prénom	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	N° de licence	Visa médical (Réservé à l'organisation)	Poids (Monotypes) (Réservé à l'organisation)
N								
ω								
4								
57								
6								
7								
00								
(9								
10								
12								
<u></u>								
14								
15								
16								

JEUDI 24 MARS

À partir de 9 h : Remise des instructions de course à la Société Nautique de La Trinité-sur-Mer, contrôles de jauge.

De 12 h à 13 h : Pause.

20 h: Briefing des skippers sous le grand chapiteau.

21 h: Clôture.

VENDREDI 25 MARS

À partir de 9 h 30 : Émargement départ à la tente secrétariat. 12 h : Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

À partir de 18 h : Programme à terre.

SAMEDI 26 MARS

À partir de 9 h : Émargement départ à la tente secrétariat. 11 h : Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

À partir de 18 h : Programme à terre.

DIMANCHE 27 MARS

À partir de 9 h : Émargement départ à la tente secrétariat.

11 h : Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

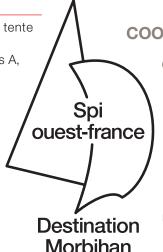
À partir de 18 h : Programme à terre.

LUNDI 28 MARS

À partir de 8 h : Émargement départ à la tente secrétariat.

10 h : Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C, D).

16 h 30 : REMISE DES PRIX



COORDONNÉES UTILES

OUEST-FRANCE ■ E-mail : spi.ouest-france@ouest-france.fr ■ Sites Internet : www.ouest-france.fr - www.spi-ouestfrance.com

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LA TRINITÉ-SUR-MER ■ Tél. +33 (0)2 97 55 73 48 ■ Fax +33 (0)2 97 55 85 78 ■ E-mail : accueil@snt-voile.org ■ Site Internet : www.snt-voile.org

PORT DE PLAISANCE DE LA TRINITÉ-SUR-MER ■ Tél. +33 (0)2 97 55 71 49 ■ Fax +33 (0)2 97 55 86 89 ■ E-mail : trinité-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr ■ Site Internet : www.baie-de-guiberon.com

OFFICE DE TOURISME DE LA TRINITÉ-SUR-MER ■ Tél. +33 (0)2 97 55 72 21 ■ Fax +33 (0)2 97 55 78 07 ■ E-mail : tourisme@ot-trinite-sur-mer ■ Site Internet : www.ot.trinite-sur-mer.fr

www.spi-ouestfrance.com